

RACCORD DES SOUS-COUVERTURES AUX AVANT-TOITS (SAILLIES)

La commission technique Toitures inclinées a constaté que le sujet des raccords entre les sous-couvertures et les avant-toits avait été négligé, tant dans la pratique que dans la formation professionnelle. C'est pourquoi elle a jugé nécessaire de compléter les informations contenues dans la directive relative à la norme SIA 232/1 par des précisions supplémentaires, et de les intégrer aux documents de formation. Il va de soi que les directives spécifiques des fabricants doivent également être respectées. Il est essentiel que les entrepreneurs et les artisans soient sensibilisés à la problématique des matériaux de sous-couverture faiblement résistants aux UV dans la zone d'égout.

Le fait que les isolations thermiques intégrées dans les toitures inclinées doivent être protégées par une sous-toiture est inscrit dans les normes depuis de nombreuses années. La norme actuelle SIA 232/1, en vigueur depuis 2011, définit trois, voire quatre catégories correspondant aux différentes sollicitations auxquelles sont soumises les sous-couvertures, en fonction de l'inclinaison minimale et du matériau de couverture. Ces exigences précisent également la manière dont les recouvrements doivent être réalisés pour assurer l'étanchéité. Ces principes doivent également être mis en oeuvre dans la zone d'égout, notamment au niveau du raccordement à la tôle d'égout/bavette, selon le système employé.

On constate souvent que la résistance aux UV exigée pour les lés de sous-toiture n'est pas respectée, ou est inexistante, dans la zone d'égout ou au niveau de l'avant-toit. Des bandes d'étanchéité ou rubans adhésifs sont fréquemment mis en oeuvre sans vérification de leur compatibilité avec les sollicitations spécifiques à cette zone ni validation préalable par les fabricants du système de sous-toiture.

Dans la zone d'égout, le raccordement doit être conçu de manière à garantir une protection durable des lés de sous-toiture contre les rayons UV. Cette exigence s'applique également aux sous-toitures mises en oeuvre dans les régions enneigées ou situées en altitude (directive relative à la norme SIA 232/1, chapitre 3.5). Pour ce type de configuration, il existe des lés de sous-toiture ou des accessoires spécifiques résistants aux UV, proposés par divers fabricants. Des solutions constructives adaptées peuvent également être envisagées.

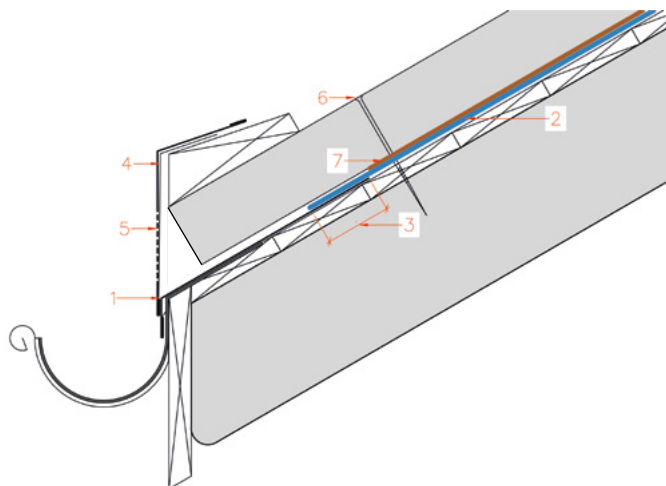
Pour assurer un raccordement étanche à l'eau, il est essentiel de prendre en compte la dilatation des bavettes ainsi que leur prétraitement. Il est également possible d'utiliser des tôles cachetées en usine, permettant un soudage thermique, sous réserve de respecter les instructions du fabricant.

Pour assurer le bon fonctionnement à long terme des sous-toitures (en lien avec la durée de vie du matériau de couverture), le raccordement à la bavette d'égout doit être réalisé de manière rigoureuse. Si le fournisseur ou le fabricant ne propose pas de solution à ce sujet, la Commission technique Toitures inclinées recommande quatre variantes possibles pour la mise en oeuvre.

Il est essentiel de ne pas répéter les erreurs du passé. Afin d'assurer une longue durée de vie à la sous-toiture, les raccords aux avant-toits doivent également être conçus de manière appropriée.

Michael Baur
Président de la Commission technique
Toitures inclinées

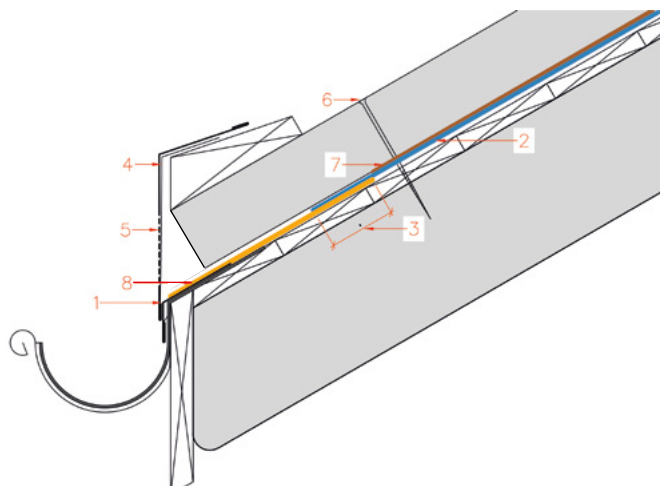
Variante 1



La bavette de sous-couverture doit être prolongée sur le rampant d'au moins 2,5 fois la hauteur des contre-lattes. Cela garantit que le lé de sous-toiture se trouve dans la zone résistante aux UV. Aucun moyen de fixation ne doit perforer la bavette inférieure. Le cas échéant, il convient de vérifier auprès du fabricant si le raccordement à la bavette peut être rendu durablement étanche à l'eau (demander une confirmation écrite).

1. Bavette de sous-couverture
2. Lé de sous-couverture
3. Raccordement à la bavette selon les instructions du fabricant
4. Tôle d'accrochage
5. Bavette de ventilation
6. Pas de fixation de la contre-latte au travers de la bavette
7. Bande d'étanchéité pour fixation de la contre-latte

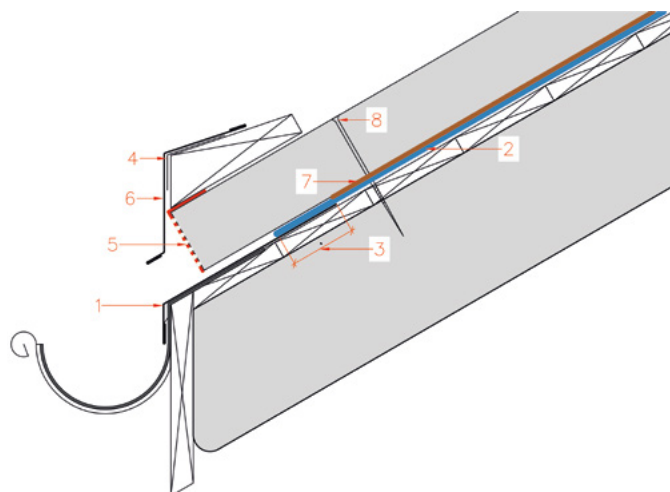
Variante 2



Au niveau de l'avant-toit, une bande de lé (de sous-couverture) résistante aux UV doit être mise en oeuvre sur une largeur suffisante (au moins 2,5 fois la hauteur des contre-lattes), afin de garantir une protection durable dans cette zone exposée.

1. Bavette de sous-couverture
2. Lé de sous-couverture
3. Raccordement sur la bande de lé résistant aux UV selon les indications du fabricant
4. Tôle d'accrochage
5. Bavette de ventilation
6. Pas de fixation de la contre-latte au travers de la bavette
7. Bande d'étanchéité pour fixation de la contre-latte
8. Lé de raccordement résistant aux UV

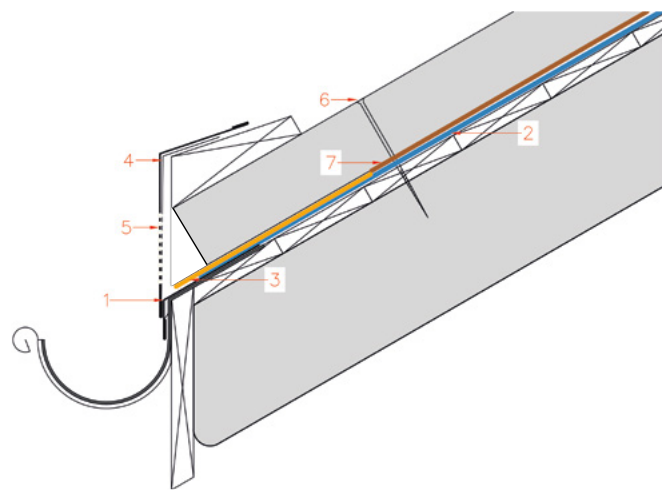
Variante 3



Le lé de sous-couverture est raccordé à la bavette du chéneau. Une tôle de ventilation perforée est posée à l'extrémité des contre-lattes. L'entrée d'air s'effectue entre la bavette de couverture et la bavette de sous-couverture. L'espace entre ces deux bavettes doit représenter 50 % de la hauteur du vide de ventilation.

1. Bavette de sous-couverture
2. Lé de sous-couverture
3. Raccordement à la bavette selon les instructions du fabricant
4. Tôle d'accrochage
5. Tôle perforée en tête des contre-lattes
6. Bavette de couverture
7. Bande d'étanchéité pour fixation de la contre-latte
8. Pas de fixation

Variante 4



Au niveau de l'avant-toit, une bande de lé autoadhésive et résistante aux UV est collée sur le lé de sous-couverture (en fonction du système). La bande de lé autoadhésive doit être mise en oeuvre sur une largeur suffisante (au moins 2,5 fois la hauteur des contre-lattes), afin de garantir une protection durable dans cette zone exposée. La bande autoadhésive protège efficacement le lé de sous-couverture des UV, mais elle n'assure pas le raccord étanche entre le lé de sous-couverture et la bavette.

1. Bavette
2. Lé de sous-couverture
3. Bande de lé autoadhésive résistante aux UV
4. Tôle d'accrochage
5. Bavette de ventilation
6. Pas de fixation de la contre-latte au travers de la bavette
7. Bande d'étanchéité pour fixation de la contre-latte

